

Synthèse des avenants Scolarisation des moins de trois ans Novembre 2015

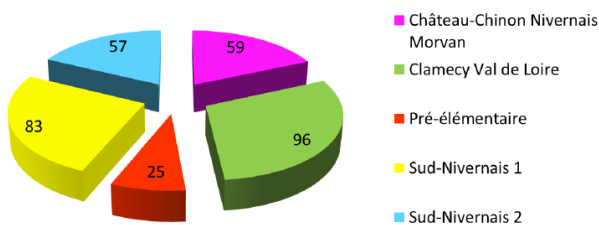


Éléments de contexte

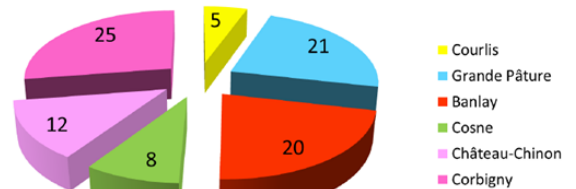
Le département de la Nièvre n'a pas de dispositifs spécifiques concernant les moins de trois ans. Les enfants sont cependant accueillis au sein des classes dans de nombreux secteurs urbains mais aussi ruraux.

320 élèves à cette rentrée 2015 contre 313 à la rentrée 2014. La baisse globale des effectifs d'élèves d'âge maternel n'obère cependant pas la scolarisation des moins de trois ans (17,76 %) dont 87 scolarisés en REP.

Répartition par circonscription



Répartition des TPS par REP



Au regard de la circulaire du 18 décembre 2012, le pôle maternelle a organisé des formations spécifiques :

2013-2014 :

40 enseignants titulaires d'une classe comportant des TPS,
Formateurs départementaux : conseillers pédagogiques, IEN, maîtres-formateurs.

2014-2015 : 6 journées de formation pour 32 enseignants

Rentrée 2015 : la mise en œuvre du programme d'enseignement de l'école maternelle

Entre le 9 septembre et le 13 novembre 2015, Le nouveau programme d'enseignement de l'école maternelle est présenté, par secteur, à tous les enseignants des écoles maternelles du département.

Ce plan d'accompagnement comprend 19 formations décentralisées. 295 enseignants sont concernés.

L'objectif est de créer une culture commune ; de présenter la structure du programme d'une part, les ressources d'accompagnement d'autre part ; de relever les différents points de vigilance, les changements significatifs pour accompagner la modification des pratiques professionnelles ; de proposer des documents synthétiques pour construire la progressivité des apprentissages ; des outils pour mettre en œuvre l'évaluation positive (carnet de suivi et synthèse des acquis en fin de grande section) ; d'apporter des éclairages didactiques ainsi que des réponses aux questionnements des enseignants.

Des temps de formation similaires sont également organisés à l'attention des IEN, des conseillers pédagogiques de toutes les circonscriptions ; des PEFS ; des M1.

Pour présenter le projet éducatif et pédagogique, le pôle Maternelle a proposé une refonte du document à renseigner par les écoles. Il permet de structurer et de hiérarchiser les informations utiles pour aménager la première scolarisation (avec les TPS mais aussi avec les PS dans des classes mixtes).

L'avenant au projet d'école est rédigé à partir de 4 élèves de moins de trois ans scolarisés.

Le parcours M@gistère construit par le département de la Nièvre est venu sous-tendre et prolonger les stages de formation sur la même thématique. Tous les enseignants des écoles maternelles s'y sont inscrits. Cela a permis une prise en charge collégiale de la spécificité des moins de trois ans.

Les ressources d'accompagnement concernant la scolarisation des moins de trois ans font l'objet d'une présentation particulière lors des formations départementales.

Organisation des lieux de vie - Une réflexion sur l'organisation de l'espace.

Ces choix impliquent l'équipe pédagogique dans son intégralité. L'organisation de la classe nécessite réflexion et anticipation pour répondre aux besoins spécifiques des tout-petits.

L'aménagement de l'espace doit permettre de créer un sentiment de sécurité, autoriser les initiatives, favoriser les interactions, impulser des activités. Cela nécessite plus d'espace, un espace composé, multiple, modulable, évolutif.

La majorité des avenants montrent clairement l'évolution de la réflexion des équipes pédagogiques. Ils reprennent les préconisations inventoriées lors des stages :

- superficie des classes (la salle la plus spacieuse est réservée aux TPS) ;
- circulation dans la classe ;
- organisation du mobilier (pôles d'activités, coin repos, coin repli, espaces symboliques) ;
- gestion des espaces annexes pour répondre aux besoins moteurs et favoriser la déambulation ;
- mise à disposition de matériel inducteur pour agir, découvrir, explorer.

Structure des classes accueillant des TPS

Il n'existe pas de classes dédiées aux TPS. Le choix de la structure pédagogique s'oriente toujours vers deux classes mixtes TPS PS plutôt qu'une classe spécifique TPS.

La majorité des élèves sont nés dans le courant du premier semestre 2013.

Encadrement supplémentaire

Les écoles urbaines et en particulier celles situées en RRS associent les membres du RASED durant les premières semaines (maître E, G et psychologue scolaire).

Les relations écoles/familles : modalités d'admission et d'accueil des enfants et de leurs familles

Toutes les écoles organisent :

- une rencontre individuelle avec les parents en juin ;
- une réunion collective avec toutes les familles des nouveaux inscrits ;
- une réunion de rentrée ;
- la présentation de l'école et du projet spécifique aux familles, ces projets sont également présentés en conseil d'école.

La majorité des écoles propose un livret d'accueil spécifique à destination des familles lors de la première scolarisation.



Organisation du temps scolaire de l'enfant et évolution au cours de l'année

Toutes les écoles ont prévu une rentrée échelonnée sur la première semaine. Les parents sont invités à partager un moment dans la classe de leur enfant lors du temps d'accueil.

Les inspecteurs de l'éducation nationale préconisent l'assouplissement ou les aménagements horaires éventuels plutôt en fin de matinée, si le besoin s'en fait sentir. L'assouplissement paraît beaucoup moins pertinent lorsqu'il échelonne l'arrivée en classe. L'objectif est de favoriser l'entrée dans les pôles d'activités et l'intégration dans le groupe classe.

Certains enfants bénéficient de cet aménagement prévu par la circulaire du 18 décembre 2012. Ceci de façon temporaire, sur des périodes très courtes. Cet aménagement ne concerne qu'un nombre très restreint d'enfants.



Organisation des temps sociaux et éducatifs

Les préconisations concernant la suppression de **la collation** portent leurs fruits. Un nombre très minime d'écoles fait perdurer cette pratique. Les autres s'engagent soit dans la suppression, soit dans la proposition d'une prise alimentaire sur le temps d'accueil pour les élèves qui n'auraient pas déjeuné ou qui arrivent très tôt à la garderie.

Le pôle maternelle engage les équipes à supprimer le **passage aux toilettes** collectif (chronophage et déstabilisant pour les plus jeunes) au profit d'un passage aux toilettes par petits groupes puis individuel à la demande. Tous les avenants font état de cette évolution et de cette progressivité sur l'année.

Dans la majorité des cas, **la place des récréations** dans la matinée a été réfléchi :

- des récréations spécifiques aux TPS PS durant les premières périodes de l'année puis progressivement, partage de la cour avec les autres élèves de maternelle ;
- une prise de repères temporels et spatiaux nécessaires à la sécurité affective ;
- une cour ou des espaces spécifiques pour quelques écoles ;
- deux courtes récréations en début d'année pour rythmer la matinée souvent allongée au regard de la réforme des rythmes scolaires ;
- des espaces de jeux adaptés dans les cours de certaines écoles urbaines ;
- une disparition totale des récréations situées en fin de matinée.

La sieste est organisée sous la surveillance de l'ATSEM après un temps d'endormissement durant lequel le professeur des écoles est présent.

Seule une école rurale située en RPI n'accueille pas les TPS pour la sieste.

Un équilibre à prévoir entre temps éducatifs et temps d'apprentissage

L'accueil personnalisé et le bien être à l'école sont indispensables pour une rentrée réussie. Le processus de séparation peut demander plus de temps d'un enfant à l'autre.

Progressivement et au fur et à mesure de l'acceptation de ce nouveau contexte qu'est l'école maternelle, les temps d'apprentissage devront être formalisés par l'enseignant. Basés sur le jeu libre, les sollicitations et les stimulations multiples, ils prévoiront des jeux structurés pour tous les domaines d'apprentissage.

Le professeur aura en amont prévu une intention pédagogique en fonction des jeux mobilisés.





Organisation des temps périscolaires

La restauration scolaire est offerte aux élèves de toute petite section à l'exception de 4 écoles.

Les TAP/NAP sont majoritairement ouverts aux TPS et pris en charge par les ATSEM.

Cependant, quelques communes n'ouvrent pas ces temps spécifiques avant la moyenne section. Certaines écoles précisent que ces temps sont déconseillés par les municipalités mais restent possibles.

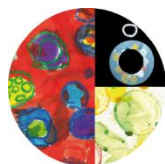
A Nevers, une concertation entre les coordinateurs, les animateurs et les directeurs des écoles et/ou l'enseignant de petite section est prévue pour proposer des activités répondant aux besoins des enfants de moins de trois ans.

Dans d'autres écoles situées en RRS, les élèves qui font la sieste à l'école sont systématiquement inscrits aux activités des TAP à l'année.

La priorité est laissée à la sieste et au temps de sommeil incontournable. Les élèves rejoignent progressivement le groupe des TAP après leur réveil.

Un document consacré à l'articulation entre temps scolaire et périscolaire construit par le pôle maternelle intitulé « Les nouveaux rythmes à l'école maternelle, département de la Nièvre » est disponible sur le site de la DSDEN 58.

Il précise les spécificités des TAP à l'école maternelle et en particulier la transition entre les différents temps pour les élèves les plus jeunes.



Besoins en formation identifiés par les équipes :

De deux ordres :

- **Pour les enseignants ayant bénéficié d'une formation : souhait de poursuivre la réflexion dans six axes complémentaires**

Le langage en TPS

L'accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants allophones en maternelle

Les arts plastiques et visuels

Le numérique à l'école maternelle ; l'utilisation des tablettes

Les types de relaxation avec des TPS

Les compétences à atteindre en fin de TPS

- **Pour les enseignants n'ayant pas assisté aux stages de formation** (sujets traités en 2013-2014 et 2014-2015)

Une formation globale spécifique à l'accueil des moins de trois ans

L'aménagement du temps, de l'espace et du matériel

Quelles activités pour quels apprentissages en TPS ?

Les leviers pour une plus grande implication des familles

